

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 7 juillet 2017

Nombre de conseillers
municipaux :
exercice : 13
présents : 11
votants : 12

L'an deux mil dix-sept
le sept juillet à dix-neuf heures quinze minutes,
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 30 juin 2017

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Bertrand MARION, Guillaume COLOMBANI, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusée : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON)

Absents : M Laurent MICAELLI

Secrétaire de séance : M Guillaume COLOMBANI

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2017, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Dispositif « participation citoyenne »

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au commandant de gendarmerie de la brigade de Anse, le lieutenant BARDET et lui donne la parole pour une présentation du dispositif « participation citoyenne ».

Afin de lutter contre les cambriolages, il existe différents moyens. On pourrait augmenter les patrouilles de gendarmerie sur les 15 communes mais concrètement, il est impossible de faire passer la patrouille au bon endroit au bon moment. Les systèmes de caméra installés par les communes coûtent chers et ne sont de toute façon pas installés dans les lotissements. Quant au système « voisins vigilants », il s'avère être un dispositif reposant sur une communication horizontale que l'on peut apparenter à une « milice ».

La démarche participation citoyenne repose sur un système de communication verticale avec un protocole signé entre la gendarmerie et la commune et des habitants formés à informer les forces de l'ordre de tout fait suspect. L'information est faite par mail et le lieutenant s'engage à répondre à tous. Il précise que si le renseignement fourni permet l'arrestation d'un cambrioleur, on demandera à la personne de témoigner uniquement que si elle donne son accord.

Ce système commence à porter ses fruits dans les communes adhérentes.

La commune peut organiser une réunion publique d'information afin de sensibiliser les habitants en matière de prévention de la délinquance. Les personnes intéressées remplissent un formulaire et recevront une formation.

Après le départ du commandant, monsieur le Maire demande au conseil son avis et les élus votent à l'unanimité pour adhérer à cette démarche.

Ils autorisent monsieur le Maire à signer le protocole afin qu'une réunion publique d'information soit organisée en septembre. Trois panneaux d'information vont être commandés qui seront placés aux entrées du village.

Produit des amendes de police

Comme chaque année, le Conseil général doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie.

Monsieur Jean-Luc TRICOT a demandé à monsieur Samuel GONNON, adjoint à la voirie de réunir la commission voirie pour travailler sur ce sujet. Monsieur GONNON expose qu'un tour du village a été fait et il s'avère que des panneaux de signalisation routière doivent être posés notamment « participation citoyenne » aux entrées du village. Il est prévu d'installer de nouvelles balises autorelavables pour ralentir la vitesse des véhicules chemin de Paradis et l'achat de barrières. Un devis a été demandé pour tout cela et il propose d'adresser un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise le maire à signer la demande de subvention. Le dossier doit être expédié avant le 28 juillet.

Questions diverses

- Recrutement d'un policier municipal

A l'initiative de la commune de Morancé, une consultation a été lancée pour recruter un policier municipal pour une mise à disposition sur Morancé, Marcilly et Belmont. Quinze candidats ont été reçus et en phase finale le choix n'est pas encore définitif entre deux personnes. Renseignements pris auprès du Centre de Gestion, il s'avère que ce projet n'est pas réalisable dans la mesure où les communes en question ne se touchent pas géographiquement. Un nouveau périmètre va être étudié avec d'autres communes intéressées afin de faire avancer le projet.

- Ecole : prochaine rentrée scolaire

Le décret laissant la possibilité aux communes de revenir à un rythme de 4 jours est sorti le 27 juin 2017.

Deux consultations ont été effectuées auprès des parents d'élèves qui ont donné les résultats suivants :

Première consultation :

4 jours : 15 voix

4 jours ½ : 12 voix

Favorable à une étude le soir : 13 voix

Pas favorable à une étude : 11 voix

Deuxième consultation: (avec une 3^{ème} hypothèse)

4 jours : 17 voix

4 jours ½ : 5 voix

4 jours ½ puis 4 jours 1 voix (option avec une année de transition)

Les deux consultations sont favorables à 4 jours.

L'inspectrice, consultée sur le sujet a indiqué que la consultation des parents devait être suivie d'un vote du conseil d'école. Celui-ci a été convoqué en urgence juste avant les vacances scolaires pour effectuer ce vote. Participent trois parents titulaires, les enseignants, le Maire.

Résultats :

- 4 jours : 3 voix

- 4 jours ½ : 0 voix

- 4 jours ½ puis 4 jours : 2 voix

- 2 abstentions

Le vote des parents a été confirmé et au vu des résultats et après confirmation par l'inspecteur d'académie, nous repasserons à 4 jours dès la rentrée (pas d'école le mercredi).

Conscient que ce nouveau rythme peut engendrer une problématique pour la garde du mercredi matin, nous travaillons avec les centres aérés voisins pour que les élèves puissent aller à Chazay par exemple.

L'option aménagement d'une crèche le mercredi matin dans la salle d'animation paraît difficile mais est à l'étude (contact avec le Centre de Gestion). La garderie périscolaire ne peut pas fonctionner dans ce cadre, la compétence « crèche » faisant partie du périmètre de la communauté de communes.

Un renforcement d'activités avec certaines associations peut aussi être mis en place comme le hip hop.

Les effectifs de l'école à la prochaine rentrée seront de 58 élèves et 3 TPS de deux ans et demi.

L'équipe pédagogique va changer avec le départ de la Directrice, Anelise GARNIER remplacée par madame Carole FEUILLET et la mutation de Nolwenn DU BOISGUEHENEUC dont la remplaçante n'est pas encore nommée.

- Animation

Monsieur Jérôme LEBEAU nous présente le bilan du concert lyrique du 17 juin à l'église de Belmont. Le public présent a apprécié la prestation de la cantatrice. Au niveau financier, les recettes ne couvrent pas les dépenses du fait du faible nombre de personnes, une cinquantaine.

Les animations organisées par la commission sont terminées pour cette année.

Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à 23 heures 15 de l'école.

- Urbanisme

Local voirie : la maçonnerie est terminée et le charpentier doit intervenir la semaine prochaine. Au niveau du bureau, le plaquiste travaille depuis mercredi dernier.

Elargissement du chemin d'accès chez monsieur RODRIGUEZ : les travaux se terminent avec une plantation de conifères et de lilas, l'engazonnement se fera après l'été. La partie de la route endommagée par le passage des camions a été regoudronnée.

Clos des Collonges : un seul logement reste à vendre. L'évacuation des eaux pluviales le long du chemin du Beaujolais reste à solutionner.

Lotissement Les Lavandières : Les deux premières familles ont emménagé le week-end dernier.

- Terrain synthétique de football à Chatillon d'Azergues

Vendredi 30 juin, une réunion entre les communes de Chatillon, Chessy, Alix et Belmont (absents St Jean, Lozanne et Charnay) avait pour but de déterminer un projet de plan de financement.

Le montant global de l'aménagement sera situé entre 284.000 € HT et 324.000 € HT.

La Fédération devrait participer à hauteur de 20.000 € (forfait), le Département entre 100.000 et 150.000 €, la commune de Chessy est prête à mettre entre 50.000 et 60.000 € et la commune de Chatillon un petit reste.

Les communes d'Alix et Belmont pourraient participer modestement. On ne sait pas encore ce que compte faire les communes de Lozanne et de Saint Jean des Vignes.

Un dossier va être déposé au Département en juillet afin de voir qu'elle peut être sa participation. Il restera ensuite à se rapprocher de la Région pour voir quelle est la faisabilité du projet d'un point de vue financier ; affaire à suivre.

- Mutuelle communale

Le cahier des charges a été finalisé fin mai et la consultation a été lancée avec une date limite de remise des offres fixée au 30 juin. L'ouverture des quatre réponses reçues s'est déroulée le lundi 3 juillet. Il s'agit de Groupama, Solemut, Adréa et UNI qui a été rejeté car il manquait trop de documents. Afin d'approfondir les propositions et de faire un choix, les candidats seront reçus le 30 août prochain.

Compte rendu des commissions et syndicats

Commission communication

Monsieur Michel HEQUET nous informe de la distribution du dernier flash infos à la population cette semaine.

Les réunions de préparation pour le bulletin intercommunal s'enchaînent régulièrement. Monsieur HEQUET est toujours à la recherche d'annonceurs et il s'adresse aux élus pour l'aider.

Syndicat Beaujolais Azergues : La société ORANGE va annoncer prochainement que les travaux d'installation de la fibre vont commencer en 2018 pour un achèvement au plus tard en 2022.

SYDER

La dernière réunion avait pour sujet principal le vote du budget.

SIVU de la Pray

Les travaux de l'extension de la station d'épuration vont commencer fin juillet. Afin de financer ces dépenses, le prix du m³ va augmenter de 0.10 € et va passer de 1,35 € à 1,45 € le m³ d'eau. Avec la reprise du syndicat par la communauté de communes en 2020, une grosse augmentation est à prévoir avec le m³ à environ 2 €.

Ambroisie

Monsieur Jérôme LEBEAU va commencer sa campagne d'arrachage et une carte officielle « référent ambroisie » a été conçue par la mairie à sa demande. Il regrette de ne pas avoir pu assister à une formation spécifique, celle-ci se déroulant en journée en semaine.

Monsieur Pascal MARUEJOULS nous informe que quelques clients du restaurant « O Ptit Plaisir » s'étonnent qu'un panneau « joyeuses fêtes » soit toujours accroché sur un mur de la mairie. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera stocké dans le futur local voirie.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 29 septembre à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 22 septembre à 18 heures 30.

La séance est levée à 21 heures.